

PARTIE I. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

I.10. Le site d'étude



Vue A - Entrée de la carrière surplombant la zone humide receillant les eaux de ruissellement



Vue B - Vue vers l'entrée principale du site et ses infrastructures d'accueil



Vue C - Front sud d'exploitation



Vue D - Vue depuis les hauteurs sur l'ensemble de la carrière



Vue E - Vue depuis le sud du site vers l'ensemble de l'exploitation actuelle de la carrière

LÉGENDE :

- ① Entrée principale de la carrière
- ② Plan d'eau issu de l'exploitation passée
- ③ Bâtiments d'accueil
- ④ Pont à bascule
- ⑤ Hangars de stockage
- ⑥ Talus végétalisés
- ⑦ Récente plantation d'arbustes
- ⑧ Zone de rétention des eaux
- ⑨ Zone de récupération des eaux de pluies
- ⑩ Boissements
- ⑪ Reconquête végétale sur sol sableux
- ⑫ Front d'exploitation
- ⑬ Entrée secondaire
- ⑭ Haie bocagère



PARTIE I. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

I.11. Enjeux du site d'étude

Du fait de l'absence de visibilité proches sur l'intérieur de la carrière, les enjeux paysagers sont limités. Ils se concentrent principalement sur le traitement des limites.

1 - CONSERVER LES BOISEMENTS présents au Sud du site. Animant l'espace agricole, ces arbres permettent également de limiter les visibilités sur la carrière depuis le Sud du site. De plus ils masquent partiellement la visibilité et l'entrée secondaire de la carrière limitant les intrusions.

2 - CONSERVER ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VÉGÉTATION ARBORÉE ET ARBUSTIVES environnant le site d'étude plus spécifiquement à l'Est du site pour éviter toute visibilité depuis les chemins agricoles.

3 - PRÉSERVER LES PLANS D'EAU qui participent au caractère hydrologique, écologique et paysager du site.

4 - PRÉSERVER LES TALUS entourant la carrière, entretenir leurs végétations et densifier avec des essences locales et diversifiées.

5 - RÉUTILISER LES SENTIERS ET L'ACCÈS SECONDAIRE EXISTANTS afin d'éviter toute nouvelle ouverture de piste. Travailler l'entrée du site, maintenir un passage végétalisé pour éviter les perceptions directes sur le projet au droit de l'accès. Choisir un portail s'adaptant aux clôtures existantes.

6 - AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU TALUS AU NORD, de part et d'autre de l'entrée de la future centrale : plantations, adoucissement des pentes, intégration de la clôture avec des arbustes... En effet, sur ce secteur, le talus renvoie une image particulièrement dégradée.



Talus présent à l'Ouest du site



Vue depuis le centre de la carrière vers le Sud-Est du site



Entrée principale de la carrière



ENJEUX DE VISIBILITÉ

PARTIE 2

PARTIE 2. ENJEUX DE VISIBILITÉ

II.1. Généralités

II.1.A. FACTEURS DE PERCEPTION

La perception visuelle d'un site dépend de :

- *La topographie du site et le relief environnant* : dans le cadre de cette étude, le projet s'implante au sein de « l'Entre Loire et Allier », sur les premiers reliefs de l'unité paysagère. Le moindre élément de verticalité, qu'il soit bâti ou végétal, obstrue les perceptions sur le projet. Ainsi malgré sa position et les reliefs alentours, les panoramas vers le projet sont quasi inexistantes, se limitant aux visibilitées depuis la route Nationale 7.
- *L'occupation du sol* : Selon sa nature, elle ouvre les vues, fragmente les perspectives ou forme des écrans opaques (bâti, agriculture, végétation...). Dans les environs du projet, l'agriculture reste la composante dominante du territoire ouvrant de larges parcelles cultivées bordées de haies. Ces dernières occultent généralement les visibilitées sur le site. Sur les reliefs, les panoramas sont souvent fermés par la densité de boisements couvrant les coteaux.

II.1.B. DÉFINITIONS

Co-visibilité : La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques et sites remarquables. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

Inter-visibilité : Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un élément du paysage (site patrimonial, habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable ...).

Par conséquent la notion d'« inter-visibilité » s'applique lorsque :

- le projet est visible depuis l'élément du paysage,
- l'élément du paysage est visible depuis le projet,
- l'élément particulier paysage et le projet sont visibles simultanément dans le même champ de vision (ce cas est étudié uniquement pour des éléments du patrimoine depuis des points de vue panoramiques).

II.1.C. MODALITÉ DE PERCEPTION

Il est possible de définir deux types de vision :

- *la vision statique* depuis les habitations, les belvédères, les sites et monuments remarquables, les lieux touristiques...
- et *la vision dynamique* depuis les voies de circulation, les chemins de randonnée, les pistes...

D'autre part, les enjeux diffèrent selon la nature des éléments depuis lesquels le projet est visible :

- *Enjeux forts* : Centres urbains, monuments historiques, secteurs à forte fréquentation touristique.
- *Enjeux modérés* : Secteurs péri-urbains, hameaux, routes principales, vues panoramiques référencées.
- *Enjeux faibles* : Zone industrielle ou d'activité, ferme isolée, chemins de randonnée, routes secondaires.
- *Enjeux très faibles* : Boisements, champs, chemins agricoles.

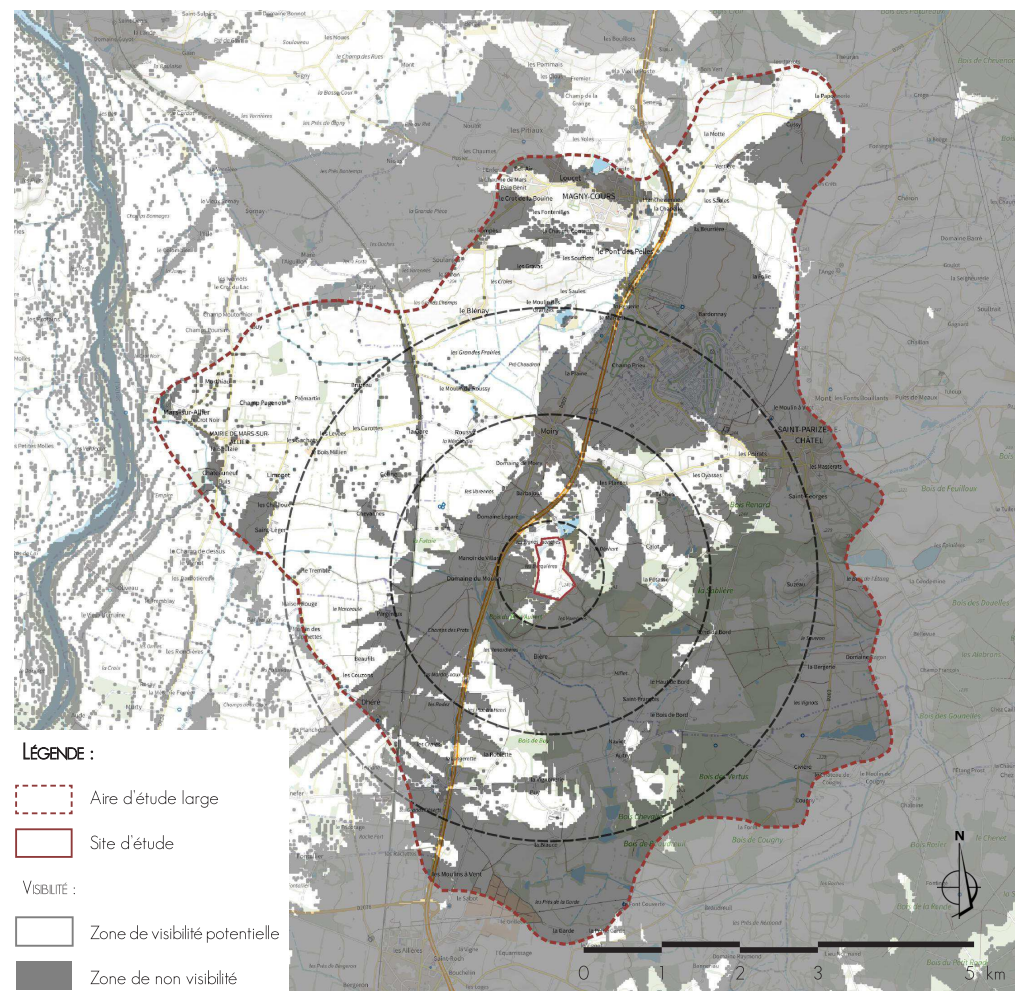
L'étude de perception visuelle est réalisée suivant 5 niveaux :

- *Les perceptions exceptionnelles* liées à la présence de points de vue dominants présentant une valeur panoramique dépendante de leur intérêt social, culturel, patrimonial et/ou touristique ;
- *Les perceptions éloignées* définies dans un rayon entre 3 et 5 km, en fonction des caractéristiques locales ;
- *Les perceptions moyennes* définies dans un rayon de 1 à 3 km autour du site ;
- *Les perceptions rapprochées* définies dans un rayon d'environ 1 km et moins.
- *Les perceptions immédiates* au droit du site.

II.1.D. CARTE DE VISIBILITÉ POTENTIELLE

Les visibilitées sont recherchées dans un rayon supérieur à 5 km à partir d'une carte d'inter-visibilité réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT). Elle permet de déterminer les zones d'où le projet sera visible ou non du fait de la topographie. Sur la carte produite, les zones non visibles sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent. Afin de prendre en compte la marge d'erreur liée au MNT, la visibilité potentielle est majorée. Puis une recherche sur le terrain permet d'affiner les enjeux de perception visuelle en prenant en compte les masques bâtis ou végétaux.

Ci-contre, la carte d'inter-visibilité potentielle montre les secteurs susceptibles de présenter une relation visuelle avec le terrain du projet. Cependant, cette carte réalisée uniquement avec la topographie ne prend pas en compte les masques végétaux, et en particulier les linéaires arborés réduisant les perspectives dans la plaine. Elle ne considère pas non plus les merlons encadrant la carrière qui ne sont pas reportés sur le MNT.



PARTIE 2. ENJEUX DE VISIBILITÉ

II.2. Perceptions depuis le site

La carrière étant bordée de talus et de linéaires arborés, les perceptions depuis la zone d'étude sur l'extérieur sont limitées. Cependant, à l'intérieur de l'exploitation, les larges surfaces enherbées libèrent des panoramas sur les différents fronts.

La carrière étant exploitée en profondeur, peu de vues vers les alentours sont présentes. Ainsi les reliefs, les boisements, et autres habitations ne sont pas perceptibles. Seule la route Nationale 7 se devine avec le flux routier qui l'accompagne.

LÉGENDE :

 Site d'étude

VISIBILITÉ :

 Prise de vue



Antenne présente à l'entrée de la carrière

Vue 1 - Vue vers l'entrée principale du site



Haie bocagère

Vue 2 - Vue depuis le pont à bascule vers l'intérieur de la carrière



Zone de récupération des eaux de pluies

Nationale 7

Hangars de stockage

Vue 3 - Vue depuis le Nord du site vers la Nationale 7



Haie bocagère

Vue 4 - Vue depuis une zone de stockage de matériaux au Nord du site



Zone de récupération des eaux de pluies

Antenne présente à l'entrée de la carrière

Haie bocagère

Vue 5 - Vue depuis le Sud du site sur l'ensemble de la carrière



PARTIE 2. ENJEUX DE VISIBILITÉ

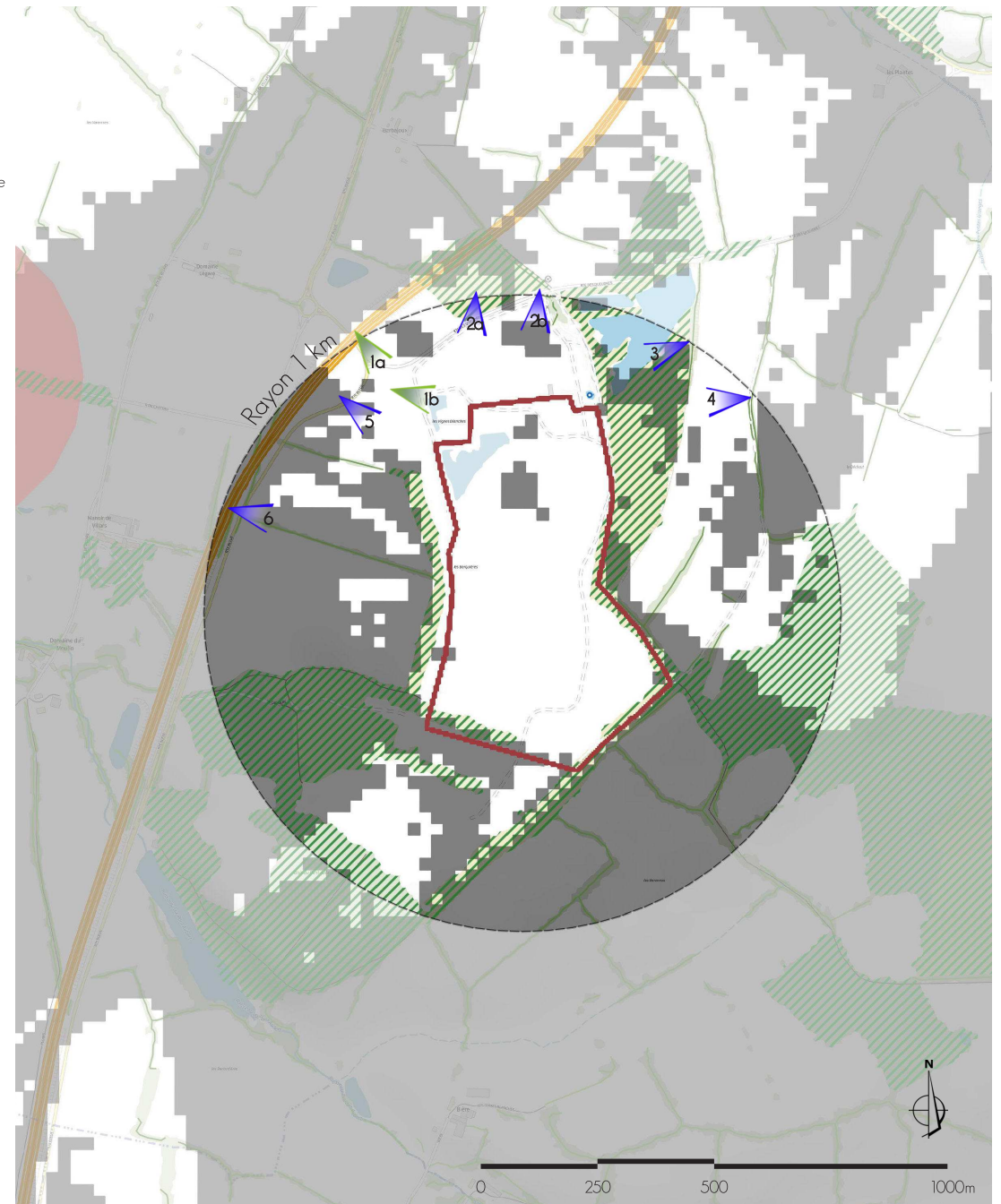
II.3. Perceptions rapprochées

Au sein du périmètre proche, aucun relief ne permet de prendre assez de hauteur pour avoir une vue sur l'intérieur de la carrière et donc les futurs panneaux photovoltaïques. Seuls les talus et la végétation périphérique sont perceptibles se confondant avec les linéaires de haies bocagères et de boisements. Le site d'étude est seulement visible depuis la Nationale 7 et lorsque l'on longe la clôture une fois monté sur le talus.

En vision statique, aucune vue n'est possible depuis l'étang à l'est du site (vue 3). *En vision dynamique*, et depuis les chemins agricoles en terre ou en gravier, utilisés par les agriculteurs, les promeneurs ou les cyclistes, le site de projet n'est pas visible. Il est masqué par la végétation et les linéaires arborés (vue 4). Au Nord-Ouest, la route Nationale 7, légèrement surélevée donne une vision sur la carrière durant quelques secondes.

Comme la carrière qui accueillera le projet n'est pas visible depuis l'entité paysagère de «l'Entre Loire et Allier» et que la végétation actuelle masque les possibles visibilitées sur les infrastructures de la centrale, l'enjeu d'inter-visibilité est faible dans le périmètre rapproché.

Aucun monument historique, site inscrit ou classé n'étant présent dans ce périmètre, l'enjeu paysager lié à la co-visibilité est nul.



Vue 1b - Vue depuis la clôture Ouest du site d'étude vers la carrière



Vue 3 - Vue depuis l'étang issu d'une exploitation antérieure



Vue 4 - Vue depuis le chemin agricole au Sud-Est du site

PARTIE 2. ENJEUX DE VISIBILITÉ

II.3. Perceptions rapprochées



Vue 1a - Vue depuis la route Nationale N7



Vue 2a - Vue depuis le Nord du site sur le talus



Vue 2b - Vue depuis l'entrée du site de la carrière



Vue 5 - Vue depuis la route Départementale D 907



Vue 6 - Vue depuis la route Départementale D 907

PARTIE 2. ENJEUX DE VISIBILITÉ

II.4. Perceptions moyennes

En dépit des larges zones de visibilité potentielles apparaissant sur la carte, les vues effectives sur le site sont très rares dans le périmètre intermédiaire. En effet, la densité des bosquets et des linéaires arborés de la plaine, ainsi que les forêts drapant les coteaux, tendent à occulter les perceptions sur le site d'étude.

En *vision statique*, dans ce périmètre, aucune perception n'est possible depuis l'urbanisation. L'ensemble de la végétation arborée et bocagère masque les visibilitées. Sur les hauteurs, aucune perception de la carrière n'est possible du fait de l'importance de la végétation entourant le site d'étude.

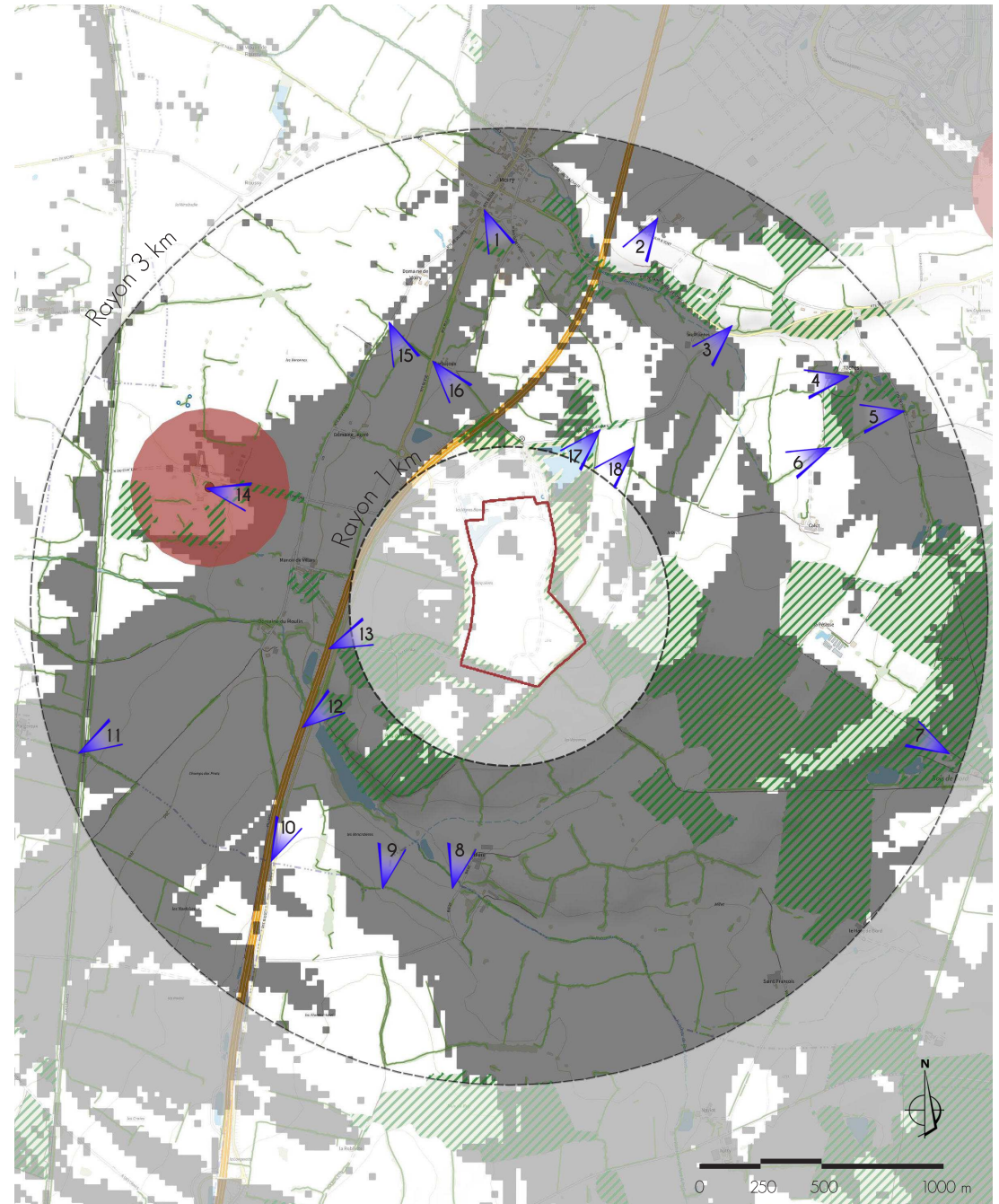
En *vision dynamique*, le site de projet n'est pas visible depuis les routes traversant le Val d'Allier ou même depuis les chemins agricoles et pédestres.

Dans ce périmètre aucune visibilité sur le site d'étude n'est à noter. Les habitations et les diverses activités ne sont donc pas affectés par la carrière, cette dernière n'impactant pas le paysage. Ainsi les enjeux paysagers sont nuls dans le rayon intermédiaire.

Le Château de Villars est présent dans ce périmètre et est classé monument historique. Néanmoins aucune visibilité depuis ce site est à noter, ce dernier se trouvant en contrebas de la carrière. L'enjeu paysager lié à la co-visibilité est faible à nul.

LÉGENDE :

- Rayon d'étude
 - Site d'étude
 - Masque végétal
 - Monument historique + périmètre de protection
 - Zone de visibilité potentielle
 - Zone de non visibilité
- VISIBILITÉ :
- Enjeu fort
 - Enjeu modéré
 - Enjeu faible
 - Absence de vue



Vue 2 - Vue depuis le Moulin à vent présent au Nord du site d'étude



Vue 9 - Vue depuis le lieu-dit «Bière» vers le site d'étude



Vue 11 - Vue depuis la voie ferrée vers le site d'étude



Vue 14 - Vue depuis le château de Villars

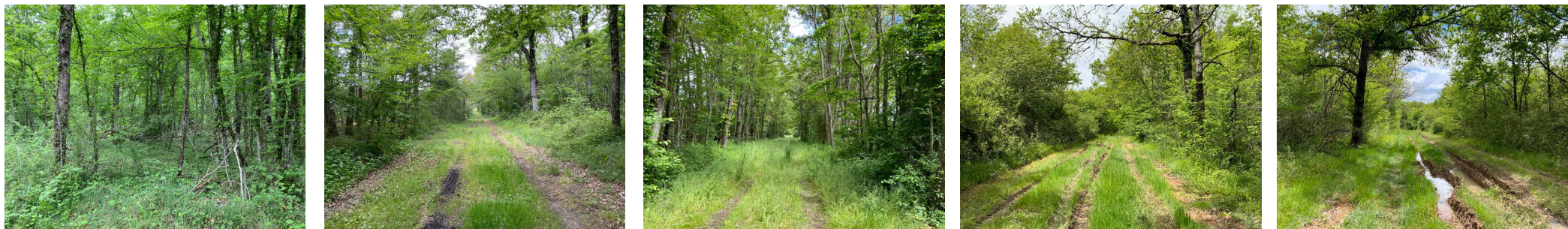
II.4. Perceptions moyennes



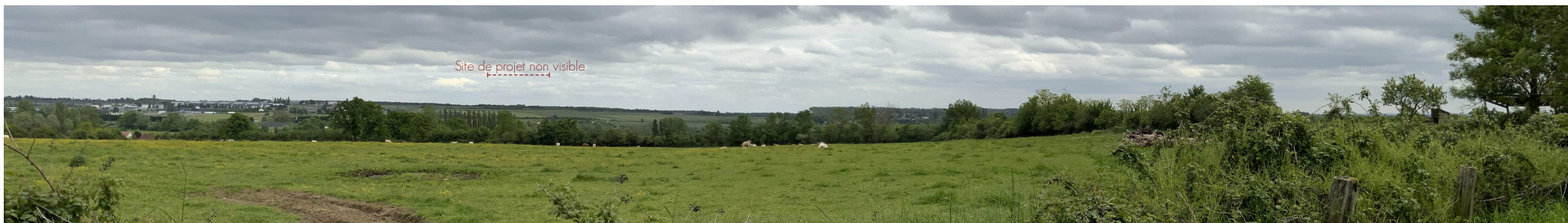
Vue 5 - Vue depuis l'entrée de la commune de Saint-Parize-le-Châtel



Vue 6 - Vue depuis le sud de la zone urbanisée de la commune de Saint-Parize-le-Châtel



Vue 7 - Vue depuis la forêt de Bois de bord



Vue 15 - Vue depuis le lieu-dit Pont-des-Pelles